



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE  
TD/TIMBER.3/7  
21 février 2005  
FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un  
accord destiné à succéder à l'Accord international  
de 1994 sur les bois tropicaux  
Deuxième partie  
Genève, 14-18 février 2005

**ÉLABORATION D'UN ACCORD DESTINÉ À SUCCÉDER À L'ACCORD  
INTERNATIONAL DE 1994 SUR LES BOIS TROPICAUX**

Résolution adoptée par la Conférence

*La Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un accord destiné à succéder  
à l'Accord international de 1994 sur les bois tropicaux,*

*S'étant réunie* à Genève du 14 au 18 février 2005,

*Rappelant* la première partie de la Conférence, qui a eu lieu du 26 au 30 juillet 2004,

*Notant* les progrès accomplis au cours de la deuxième partie de la Conférence,

1. *Réaffirme* sa volonté d'établir un accord destiné à succéder à l'Accord international de 1994 sur les bois tropicaux;
2. *Prie* le Secrétaire général de la CNUCED de prendre des dispositions pour convoquer à nouveau la Conférence du 27 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2005;
3. *Prie en outre* le Secrétaire général de la CNUCED d'établir, en coopération avec le Directeur exécutif de l'Organisation internationale des bois tropicaux, la documentation nécessaire, notamment le document de travail résultant de la deuxième partie de la Conférence (14-18 février 2005);
4. *Invite* le Président de la Conférence à engager les mesures qu'il jugera nécessaires pour faciliter le succès de la Conférence;
5. *Prie également* le Secrétaire général de la CNUCED et le Directeur exécutif de l'Organisation internationale des bois tropicaux de maintenir des contacts appropriés avec tous les pays producteurs et consommateurs en vue de concourir au succès de la Conférence.

4<sup>e</sup> séance plénière  
18 février 2005

-----